

UNE UNION À LA RESCOUSSE DU SECTEUR

Pas un jour ne passe sans que le prix du médicament soit évoqué. Durant les semaines qui ont suivi la publication du rapport de la mission d'information sur le prix du médicament, les associations d'industriels, dont l'AMIP, ont plié sous le feu des critiques et des accusations. Ce silence a été de courte durée puisque l'AMIP annonce la publication prochaine d'une étude exhaustive et réaliste pour éclaircir certaines confusions nées de la diffusion de ce rapport.

L'Administration n'a de son côté pas perdu de temps, puisqu'elle s'est attelée à appliquer les recommandations du rapport précité. Sa première mesure a été la mise en place d'une commission chargée de délivrer les AMM et de se prononcer sur l'efficacité, l'innocuité et le service médical rendu pour tout médicament avant sa commercialisation. Une deuxième commission, présidée par le Directeur du Médicament et de la Pharmacie, sera également créée pour déterminer le prix des médicaments. Celle-ci impliquera des intervenants d'autres secteurs n'ayant jamais été consultés auparavant, notamment des représentants du ministère de l'Agriculture et du département des Affaires économiques ou encore les directeurs des différentes Caisses d'assurance-maladie.

De son côté, la Ministre de la Santé, Mme Yasmina Baddou, a annoncé la baisse progressive (jusqu'à 50%) des prix de certains médicaments dont la liste est attendue avec impatience par les professionnels.

Bien que les pharmaciens d'officine se réjouissent de l'amélioration de l'accès aux médicaments, leurs inquiétudes à propos d'une éventuelle baisse de leur chiffre d'affaires sont bien réelles. Ils appréhendent déjà les conséquences de l'application de ces mesures, d'autant plus qu'ils réalisent leur chiffre d'affaires presque exclusivement sur la vente de médicaments. Dans leur majorité, les pharmaciens ont fait le deuil de la commercialisation de produits vétérinaires, de parapharmacie et autres dispositifs médicaux.

Cette inquiétude ne touche pas seulement les officinaux, puisque les industriels et les répartiteurs semblent être logés à la même enseigne. C'est d'ailleurs pour cette raison que la FNSPM, l'AMDP et l'AMIP ont, en marge du dernier conseil fédéral qui s'est tenu à Rabat le 30 janvier dernier, adopté un projet de création d'une Fédération des professionnels du médicament. Cette nouvelle structure commencera son activité avec une première mission : l'étude approfondie du secteur pharmaceutique, indispensable afin de pouvoir anticiper sur son évolution.

Tout en saluant cette démarche tant attendue, nous ne devons pas oublier tous les autres maux qui affectent nos organismes. À l'instar des médecins qui ont entamé un mouvement de protestation. Il est temps de nous mobiliser pour revendiquer l'organisation d'élections démocratiques et transparentes au sein de nos deux conseils régionaux, condition sine qua non pour former un Conseil de l'ordre national capable de jouer pleinement le rôle qui lui incombe. Cette condition est nécessaire pour que les pharmaciens ne s'égarent pas de la voie de la probité et de l'éthique dont certains ont tendance, petit à petit, à se détourner.

Abderrahim Derraji

